



Convocation par un groupe d'appui juridique

Par **kiricou**, le **13/08/2014** à **18:51**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

une infraction routière datant de 3 ans peut-elle faire l'objet d'une convocation aujourd'hui. Au moment des faits il y a eu immobilisation du véhicule prise de sang. Jamais il n'y a eu de nulle de cette prise de sang la voiture a été récupérée le permis de conduire soit disant faux a été retiré. Que faut il en penser ? Merci de m'éclairer.

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **20:49**

Bonsoir,

On ne peut pas retirer un faux permis. On constate simplement une conduite sans permis. Cela change le changement d'adresse et c'est tout.

Par **kiricou**, le **14/08/2014** à **13:06**

Bonjour Moisse merci de m'avoir répondu et je me persuade que la lumière rayonne et peut atteindre des zones sombres insoupçonnables...
bonne journée